

Les élections contestées

DEVANT LE CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le Conseil de préfecture a tenu audience hier après-midi, sous la présidence de M. Grand, vice-président, assisté de MM. Hugot, conseiller de préfecture, et Fourquet, conseiller général.

M. Ricard, conseiller de préfecture, remplissait les fonctions de commissaire du gouvernement, M. Guérilay celles de greffier.

AFFAIRES APPELÉES

Les affaires suivantes ont été appelées :

Sully. — Protestation de MM. Lapage et Dumont et de M. Georges Parent contre les opérations du premier et second tours.

Rezé. — Défense du procès et protestation de M. Verrelle contre le premier tour de scrutin.

Beaucanton. — Protestation de M. Grézet contre les opérations du premier tour.

Beaucanton. — Protestation de M. Joseph Haine contre les opérations du 1er tour. M. Haine expose lui-même ses griefs.

Rezé. — Protestation de MM. Jules Bauzou et Desbrier contre le second tour.

Beaucanton. — Protestation de MM. Lebrun et consorts et de M. Bernard contre l'élection de M. Boulangier. M. Brillon a pris la parole pour M. Boulangier.

Thun-les-Bains. — Protestation de M. Ach. Fournier contre l'élection de M. Laitre et de Fajon.

Sully. — Protestation de MM. Faveur et consorts et de M. Labaste contre l'élection de M. Léon Delhay. M. Labaste a exposé lui-même ses protestations.

Rezé. — Protestation de MM. Dewalle et consorts. M. Brackers d'Ugo a plaidé pour les protestataires.

Beaucanton. — M. Bolsonnet protestait contre l'élection de M. Colmant, adjoint.

Contre l'objection que sa protestation pourrait être malicieuse que l'arrêté de M. Colmant a été déclaré nul et sans effet. M. Colmant, chargé d'un service public, est en même temps administrateur de la Compagnie électrique de Rezé. Le Conseil d'administration est présidé par le maire, M. Wilnot. Or, M. Colmant est appelé à remplacer le maire comme administrateur. Le Conseil d'administration de la Compagnie électrique.

Toutes ces affaires ont été mises en délibéré.

ARRÊTÉS RENDUS

Les élections d'Hazebrouck

Le Conseil de Préfecture ordonne une enquête

Dans leur protestation, MM. Théry et consorts déclarent :

« Qu'une pression a été exercée, notamment par des articles de presse, en vue d'empêcher un candidat de la liste d'Union Républicaine d'entrer sur deux sièges et de se présenter au corps électoral. Il s'agit de M. Léon Laitre, qui a présenté comme un révolté et un rebelle ;

« Que de nombreux faits de pression, d'intimidation et de corruption ont vicié le résultat du scrutin ;

« Que de nombreux porteurs de bulletins et surveillants ont remplacé ou été remplacés ;

« Que des largesses, consistant en dons de pain et en sommes d'argent, ont été faites pendant la période électorale par M. Henri Degroote, candidat ;

« Que des libérations abusives ont été faites avant l'élection ;

« Que les bulletins de la liste électorale ont été perçus et transportés et imprimés de telle sorte que toute addition manuscrite était impossible ;

« Que les sieurs Canuel Auguete, Lamignon, Gustave, Parier Arthur, privés de leurs droits politiques, ont cependant pris part à l'élection ;

« Que des incorrections ont été commises dans le dépouillement du scrutin ;

« Que des faits de violence ont été commis par MM. Desgrier et Couvreur ;

« Le Conseil de préfecture, considérant que, bien que le dossier ne comporte pas de commencement de preuve par écrit, les faits allégués sont d'une telle gravité qu'il y a lieu d'ordonner une enquête afin de permettre aux protestataires d'appuyer leurs dires sur des témoignages irréfutables ;

« Que cette mesure d'instruction est ordonnée à la demande des protestataires et du commissaire du gouvernement ;

« Statuant contradictoirement après en avoir délibéré,

« Arrête :

« Il est ordonné une enquête à la barre du Conseil sur les griefs articulés dans la protestation des sieurs Théry-Delatre et consorts contre les opérations électorales du 5 mai dernier à Hazebrouck.

« Cette mesure d'instruction aura lieu le 9 juillet, à trois heures de l'après-midi, en audience publique, à la préfecture.

« Les parties en cause ont un délai de deux jours à dater du prononcé du jugement pour adresser au greffe la liste de leurs témoins avec leurs qualités et domiciles, ainsi que les points sur lesquels ils désirent être interrogés.

Moulin. — La protestation de MM. Deveau et Debucly est rejetée.

Il n'y a pas lieu à statuer sur le déferé du préfet, M. Dasonville ayant été valablement proclamé élu par le bureau électoral.

On constatait l'élection de M. Deroubaux, qui a bien été élu avec 176 voix, chiffre de

Cinquante maisons de Lille

leur situation, leurs propriétaires et leurs locataires à partir du XVI^e siècle

En mourant, le 7 mai 1724, Mlle Vanacker — Vanacker, est-il écrit sur la livrée — laisse ses maisons à sa nièce, Mlle Marie-Anne de Beaumont, qui demeurait « rue des Récollets, vers la Quinquante ».

Mlle Marie-Françoise Vanacker, dont la mère s'appelait Marie Lefebvre, est pour sa part Marie-Anne Vanacker, née en 1638, baptisée à Saint-Etienne, qui épousa en 1661 Ferdinand de Beaumont, d'un an plus jeune qu'elle, décédé paisiblement à Beaumont en 1681. M. et Mme de Beaumont eurent trois filles, dont Marie-Anne.

Celle-ci mourut célibataire en 1745.

En 1750, M. de Grény et M. La Gache étaient ses héritiers, à cause de leurs époux.

Mais, sur la « quinquante » de 1757 seul est désigné Messire Louis-Robert de Grény, chevalier, seigneur de Bailleul-aux-Cornailles, Monchy-Breton, etc. L'une des deux maisons, la plus grande, porte toujours pour enseigne le « Ange Gabriel » et la maison à laquelle elle touche l'enseigne « la Harpe de David ». Un horloger, nommé Ledieu, un orfèvre, nommé Petit, en sont locataires. Les propriétaires voisins sont M. de Fromelles et M. de la Fresnoy.

Ces deux maisons étaient séparées de celle de l'épicerie Hélie par trois immeubles, dont deux occupés par des « grossiers », le troisième par un horloger, qui tenait alors l'horloger Ledieu et le joaillier Petit.

De 1760 à 1790, les locataires, après Ledieu et Petit, furent Michel Ledieu et Millescamps, orfèvre (1760), Carrier, horloger, et Debois, mercier (1770), Annette Motte, mercière, et Dubois (1780), Dericq, grossier, et J.-B. Carlier, quincailleur (1790). Celui-ci était propriétaire de sa maison. L'autre appartement fut partagé à Prayelle, Anstetter, rue-Saint-Etienne, et Mascotte, rue Neuve.

Ces deux maisons occupent aujourd'hui les nos 14 et 12... à Saint-Cécile... et maison Carvel. A remarquer notamment au no 14, au-dessus du premier étage, les fleurs de lys et au-dessous du second étage, les armoiries caractéristiques des maisons contemporaines de la Bourde.

(A suivre.)

XVII

L'Ange Gabriel et la Harpe de David

3. « Un lieu manoir, divisé en deux, l'un d'apothicaire et l'autre de cordonnerie, ou peut-être pour le présent « l'Ange Gabriel », tenant à un côté au manoir de Nicolas Jambert ou peut-être à la Harpe » ; au No 5, frères, à Saint-Jean-Baptiste, 5 frères, en tout 4 livres 5 sols, telle est l'histoire de la rue de la Grande-Chaussée le livre de comptes de Jean Pardon.

Ces deux maisons appartenaient alors, vers 1600, à Anne de Nolette, veuve de Michel Le Mouvre, apothicaire.

Un siècle plus tard, elles étaient devenues la propriété de Marie-Françoise Vanacker, fille de Jean, qui demeurait « près de la Quinquante ». Elles étaient habitées par M. Soille, « toillier et musicien », et par un tailleur.

Chronique Sportive

JEU DE BALLE

A DEMAIN

La cinquième rencontre entre nos deux rivaux Français-Danais (Chasseurs) et Valenciennes (Adonis). — Les Valenciennes sont de nouveau victorieux. — D'après Adonis fait 7 jeux en ne laissant aucun quinze aux Denaissiens.

Décidant la partie de Valenciennes (Adonis) s'affirme de plus en plus comme équipe de première force ; ils nous ont de nouveau montré dimanche en remportant leur quatrième victoire sur cinq luttes jouées contre Denaissiens.

La première manche est très disputée ; on fait 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, et Denaissiens fait 5 à 4.

A la reprise les Denaissiens obtiennent deux nouveaux jeux au premier et au second tour, mais la seconde manche par une série de 5 jeux (9 à 7).

La dernière reprise devient de plus en plus passionnante. Denaissiens fait 10, ce qui signifie deux jeux sur cinq Valenciennes sont au rochers, les rochers d'une force peu ordinaire, surtout Adonis et Thibaut ; il en est de même de Rognat qui joue en maître du fond ; Jules Corbeau et Appolinaire, des cordes, font sensation.

L'Américain, Claessens et Potrette Emilio, veulent leurs balles filer au-dessus de leur tête, sans parvenir à prendre aucun quinze, les Valenciennes gagnent 11 balles outre pendant ces 3 jeux.

Valenciennes, 13 jeux ; Denaissiens, 9 jeux.

Tous les vainqueurs sont à féliciter. Adonis et Thibaut en particulier. Dans Denaissiens, Lebrun et Emilio Potrette sont à féliciter.

Un nombreux public assista à cette lutte.

CYCLISME

STAYERS PARISIENS CONTRE STAYERS LILLOIS AU VELODROME DE LILLE. — LA QUESTION DES ENTRAINEURS.

La réunion organisée le 30 juin au vélodrome de Lille, comprendra une course ouverte en trois manches de 20, 30 et 40 kilomètres, entre quatre champions de demifond. Mais cette course ouverte, dotée de 2.500 fr. de prix, se doublera d'un véritable match entre stayers parisiens et stayers lillois.

Les coureurs lillois seront désignés par le jeune Lapoussier et Simar, les champions parisiens sont : Bonhours et Contens. Simar, Bonhours et Contant sont bien près les uns des autres, comme le prouvent leurs récentes performances ; la lutte sera donc plus acharnée. Mais comment se comportera Lapoussier, le vainqueur de la dernière réunion ?

A ce sujet certaines personnes, peu au courant de ces choses du sport, ont demandé la raison d'un tel désaccord de ses deux adversaires dans la dernière manche du match. Evançons la raison qui nous a été fournie par les commissaires de course :

« Pour qu'une course de demifond soit régulière, il faut que les deux équipes soient identiques. Or, la réglementation de l'entraînement des coureurs, des réservoirs, la pose obligatoire de la machine, le projet de règlement de la machine à 40 centimètres. Pour tourner le règlement, certains entraîneurs emmènent des vêtements trop rembourrés ; ainsi les vélocitateurs sérieux possèdent des vêtements de cuir identiques à ceux des amateurs et ceux-ci ont été décelés par les règlements de l'entraînement.

Or, le 17 juin, les entraîneurs de D'Huist et de Tichon n'avaient pas porté les vêtements réglementaires ; la troisième manche et avaient employé en outre diverses ruses pour augmenter l'abri de protection de leurs cou-

FUNERAIRES

Monsieur Jules JAUDEAU

Officier d'Instruction Publique, Ancien Professeur de Sciences au Collège de Tourcoing.

plètement décédé à Lille, le 23 juin 1912, dans sa 89^e année, muni des Sacraments de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux funérailles qui auront lieu le mercredi 26 juillet, à midi, en l'église Saint-Etienne, à Lille, paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de 1724 pour être inhumé dans le caveau de famille.

Les Mêmes et Lades seront chantées la veille, à six heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hôpital-Miltaire, 78, à onze heures, trois jours consécutifs.

Les Dames sont priées d'assister au Service.

Les Dames sont priées d'assister au Service.

Le 25, 26, 27, 6923

MESSAGES & OBITS

Madame Edouard MAS

Née Germaine-Amélie-Augusta DESCAMPS, platement décédée à Annappes, le 23 juin 1912, à l'âge de 36 ans, munie des Sacraments de Notre Mère la Sainte Eglise.

De la part de la Famille.

(0) 6923

Monsieur Emile ELOY

Industriel

décédé à Paris, le 31 mai 1912, à l'âge de 48 ans, muni des Sacraments de Notre Mère la Sainte Eglise.

26, 27, 7

MARCHÉS

COURS DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LA RÉGION DU NORD

Lille, le 25 juin 1912.

Avoine jaune. — Courant 23,15; prochain, 23,30; juillet-août 23,30; 4 derniers 23,15. Tendances soutenue.

Avoine blanche. — Courant 23,40; prochain, 23,45; juillet-août 23,50; 4 derniers 23,15. Tendances soutenue.

Blé roux bigarré. — Courant 32,10; prochain 30,50; juillet-août 28,70; 4 derniers 26,15. Tendances soutenue.

Blé blanc. — Courant 30,25; prochain, 30,60; juillet-août 29,50; 4 derniers 26,35. Tendances soutenue.

LILLE, 25 juin.

Sucre. Roux 88° 35,50. — Cuite 1^{er} jet, 82,50. — Pain n° 1, 61,50. — Cassé, boîte 5 kil., 82,50. — 3^e fin disponible, 67,50.

BAILLEUL, 25 juin.

Bé. 24 fr. 2 hectol. — Haricots, 45 à 55 fr. 10. — Avoine 24 fr. les 100 kilos. — Foin, 7 à 8 kd. — Paille, 4 à 5 kd.

BERGUES, 24 juin.

Bé blanc. 24,40 l'hectolitre. — Id. roux, 24,32. — Fromage vieux, n° 1, 75,50. — Bœufs et vaches, 0,95 à 1,05. — Porcs gras, 1,35 à 1,40. — Veaux gras (jeudi 20 juin), 1,15 à 1,35.

COURS DE FOURRAGES.

Foin de trèfle, 1re coupe, 85 fr. — Paille de blé, 52 fr. ; id. d'avoine, 42 fr. ; id. de seigle, 35 fr.

PARIS, 24 juin.

Sucres raffinés. — La demande est toujours peu active de la part de la consommation ; les cours s'inscrivent sans changement. — A Paris, on cote en disponible les 100 kilos par wagon complet (5.000 kilos au moins), et

BULLETIN-DIOCESAIN PARISSIAL

La direction du Bulletin Diocésain Paroissial nous prie d'annoncer que le prochain numéro portera la date du 7 juillet (premier dimanche du mois).

La copie spéciale devra être envoyée dimanche 30 juin AU PLUS TARD.

Il est rappelé que, sans contreordre, quand la copie spéciale n'est pas arrivée le mercredi de la semaine d'édition, le Bulletin commun est envoyé d'office.

Sommaire des principaux articles :

Pèlerinage Eucharistique International de Vézins (Aurillac). — Pèlerinage du Nord à Lourdes. — Le progrès des religions. — Nouvelles scolaires (p. 6). — Les conséquences de la spoliation religieuse. — La science conduit à Dieu. — L'enfant et la famille. — L'Eglise et l'ouvrier. — Bénédiction des maisons, etc.

BOURSE DE LILLE

DU 25 JUIN 1912

CHARRONNAGES	C. jour	C. préc.	Offre	Demande
Albi (Tond.)	500	500	—	—
Amiens	2830	2830	2810	—
Amoy	2830	2830	2810	—
Bully-Gren	6790	6790	6800	6810
— 150°	117 50	116 90	118 30	116 70
Briant	1480	1480	1480	1480
Briant	1480	1480	1480	1480
Bray	180	180	180	180
Carvin ent.	4540	4540	4540	4540
Carvin 5°	911	911	911	911
La Chapelle	417 50	416 50	417 50	416 50
Courrières	4625	4615	4625	4625
Crepin l. v.	91	91	91	91
Douby	985	985	985	985
Douby 100°	435	435	435	435
Drœvillers	400	400	400	400
— 10°	704	709	710	700
Esplanette	—	795	795	795
Flines-Rich.	400	400	400	400
Flines-Rich.	400	400	400	400
Lens ent. p.	1548	1548	1548	1548
Lens 10°	155 50	154 75	155 75	154 50
Lievins	4380	4380	4380	4380
Lievins	4380	4380	4380	4380
Lign.-laire	445	445	445	445
Maries 30°	3100	3100	3110	3100
Maries 70°	4800	4800	4800	4800
Maries 30°	2120	2120	2120	2120
Mariotti	2120	2120	2120	2120
Nord d'Alais	—	96	96	96
Ostricourt	2380	2380	2380	2380
Rivecourt	1706	1706	1706	1706
Vend. d'Alais	115	115	115	115
Vicoigne	1750	1750	1750	1750
Vicoigne 10°	177	177	178	175

GOURTRAI, 24 juin.

Froment blanc, 24,25 l'hectolitre ; id. rouge, 23,25 id. — Seigle 19,75. — Avoine 34,75. — Huile de colza, 71,60 les 100 kilos ; id. de lin, 91 fr. id. — Tourteaux de colza, 18 fr. les 100 kilos ; id. de lin, 23 fr. — Cassettes de ch. cote, 21 francs.

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLES

désaltéré fait algérien guérit la cholérisme évite les épidémies.

EXIGER

FALCOOL DE MENTHE

DE RICQLES

HOUBLONS

Les 50 kilos bob wagon Anvers Alois disponible, 225 à 227,50 ; nouvelle récolte, 143,50 à 145. Tendances calmes.

PETROLES

ANVERS, 24 juin.

Raffiné américain, les 100 kilos, disponible, 23,50 ; juillet-août, 23,75 ; septembre, 24,50. Tendances fermes.

COURS DES METAUX

LONDRES, 25 juin.

Cuivre comptant 76 1/2 C. préc. C. jour

Cuivre 3 mois 77 1/2

Etain comptant 206 10 206 1/2

Etain 3 mois 196 15 197 1/2

Plomb comptant 18 1/8 18 1/2

Zinc 55 7/8 55 7/8

Fonies à Glasgow cpt. 56 3/4 57 9

Maladie de Poitrine guérie.

Mme George, 49 Rue de Fives à Lille, nous écrit : « Ayant hérité d'un rhume, je contractai une maladie de poitrine et je souffrais de toux et de crachats. J'avais perdu l'appétit et je souffrais horriblement. A ce moment, un ami me recommanda le Sirop de l'Abbaye "Akker". Je le pris et je me sentis mieux. Je continuai à le prendre et je me remis à manger. Je suis maintenant guérie et je remercie Dieu et le bon Dieu de m'avoir guérie. »

Sirop de l'Abbaye "Akker"

le remède efficace contre toutes les affections de la gorge et de la poitrine ; toux, rhume, bronchite, pleurésie, asthme, etc. ; prévient la phthisie.

Toutes Pharmacies. — Lille, 250 rue de la République, 4^e ; 1000 rue de la République, 4^e ; L. Danjot, Paris, Lille (Nord).

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(BANQUE) 40, r. de la Gare ROUBAIX, 1, pl. de l'Hôtel-de-Ville TOURCOING

Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffre-fort.

WATERLOT-LAMBELIN

Au Café Fin, 33, rue Nationale, 53, LILLE

René CARTON, successeur 073

TRAITEMENT SPECIAL des affections de l'ESTOMAC et des INTESTINS

MALADIES NERVEUSES, etc.

COURS de Repas et de Gastrologie.

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE ET DIETETIQUE, sous la Direction du docteur VOET, Soubiers (Belgique)

BOURSE DE LONDRES

DU 25 JUIN 1912

VALUERS	PRÉC.	CLOS.	VALUERS	PRÉC.	CLOS.
20/1	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/2	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/3	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/4	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/5	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/6	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/7	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/8	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/9	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2
20/10	82 1/2	83 1/2	100/100	100 1/2	100 1/2

BAISSE DES CHARBONNAGES

Dont-on vend : Faut-il conseiller à l'acheteur à ce sujet la BANQUE LILLOISE, 40, boulevard de la Liberté, à Lille, qui répond par courrier à toute demande de RENSEIGNEMENTS. 012

BOURSE DE LONDRES

DU 25 JUIN 1912

DU 25 JUIN 1912	PRÉC.	CLOS.	OUTRE.
Consolidés	76 1/2	76 1/2	76 1/2
Extérieure	98 3/4	98 3/4	98 3/4
Inde	89 1/2	89 1/2	89 1/2
Banque Ottomane	100 1/2	100 1/2	100 1/2
100/100	100 1/2	100 1/2	100 1/2
Consolidés Gold	4 1/16	4 1/16	4 1/16
First Rand	3 1/8	3 1/8	3 1/8
100/100	100 1/2	100 1/2	100 1/2
Chartered	26 3/4	26 3/4	26 3/4
Rob. Gold	4 7/8	4 7/8	4 7/8
Change sur Paris	25 1/2	25 1/2	25 1/2
100/100	100 1/2	100 1/2	100 1/2
Prêt à court terme	2 1/2	2 1/2	2 1/2

CONSEIL PRÉCIEUX

A ceux qui ne connaissent pas...

BANYULSTRILLES

QUINQUINA

nous conseillons vivement de préférer l'INGOMPARABLE APÉRITIF recommandé par M. M. les Médecins aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDER UN « TRILLIS »

et exiger l'étiquette BANYULSTRILLES sur la bouteille

CHOCOLAT D'ANGEBELLE

Depôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

TELEPHONE 11-25 651

Le gérant : Ch. VELLER

Imp. Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, LILLE

FEUILLETON N° 6

La Fee

DU

Val André

Instinctivement tout en serrant son ouvrage, Mlle de Trémazan élevait ses pensées vers Dieu, son cœur battait d'un émoi qui se reflétait dans ses yeux. Mme Darney avait traversé la parterre et, suivie de ses filles, elle était entrée dans le salon pendant que Michelle repoussait vivement les persiennes mi-closes.

Quelle chose comme un respect involontaire pénétra la mondaine épouse du maître de la verrerie ; elle parut d'instinct désemparée et se précipita vers Val André ne pouvant échapper à l'esprit le plus superficiel.

Les meubles, style Louis XV, quoique défraîchés, étaient encore fort beaux. Entre les deux fenêtres une console dorée supportait un buste en bronze du comte de Chambord ; de chaque côté, des fleurs étaient disposées sur des vases de vieux Rouen. Sur la cheminée, un couple de dimanches, également en bronze d'art, de la statue fumante d'Henri IV enfant, prenait la place d'une pendule ; à droite et à gauche, des vases en porcelaine de

Sèvres bien-foncé, ornés de fins médaillons, portaient des caducèbres en bronze doré.

Dans le panneau, de chaque côté de la cheminée, deux toiles signées d'un des peintres royaux du XVIII^e siècle ; l'une représentait le roi en costume de cour, l'autre Marie-Antoinette à la Conciergerie, ce contraste était saisissant.